

God-NQ-02			
HAB-1			
COS	0,3	CUS	0,5
CSS	0,5	DL	20

God-ZAD-01			
HAB-1			
COS	0,25	CUS	0,4
CSS	0,45	DL	15

God-NQ-03			
HAB-1			
COS	0,25	CUS	0,4
CSS	0,45	DL	12

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL - PAG

Délimitation du degré d'utilisation du sol ——— Délimitation de la zone verte - - - - -

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-vG zone mixte villageoise - Gehausraich
 - MIX-r zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP-1 zone de bâtiments et d'équipements publics - infrastructure technique
 - BEP-2 zone de bâtiments et d'équipements publics - cimetières
 - BEP-3 zone de bâtiments et d'équipements publics - aire de jeux public
 - BEP-4 zone de bâtiments et d'équipements publics - espace vert public
 - BEP-5 zone de bâtiments et d'équipements publics - parking public
- Zones d'activités**
 - ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2
- Zone commerciale**
 - COM zone commerciale
- Zones de sport et de loisir**
 - REC zone de sport et de loisir
 - REC-2 zone de sport et de loisir-2
- Zone spéciale eradioffusion / télévision**
 - SPE zone spéciale eradioffusion / télévision
- Zone de jardins familiaux**
 - JAR zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- PARC Zone de parc public et de parc privé
- VERD Zone de verdure

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire
- Zones de servitude "urbanisation"
 - IP zone de servitude "urbanisation" - IP - intégration paysagère
 - CV zone de servitude "urbanisation" - CV - coulée verte
 - ES zone de servitude "urbanisation" - ES - Étude sol
 - EP zone de servitude "urbanisation" - EP - Protection d'eau
 - PE-ab zone de servitude "urbanisation" - PE-ab - Parking écologique autobus
 - PE-v zone de servitude "urbanisation" - PE-v - Parking écologique voiture
 - CE zone de servitude "urbanisation" - CE - Cours d'eau
 - na zone de servitude "urbanisation" - na - non adificandi
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
 - couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - construction à conserver
 - petit patrimoine à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabari d'une construction existante à préserver
 - Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques - à titre indicatif:

- à l'aménagement du territoire
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - NATURA 2000 FFH (09.2015)
 - NATURA 2000 oiseaux (09.2015)
 - reserves naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau
 - zone de protection d'eau potable/provisoire
 - zone inondable HQ 10
 - zone inondable HQ 100
 - zone inondable HQ extrem
- aux réseaux d'infrastructures de transport national

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - à titre indicatif:

- Plan d'aménagement particulier dument approuvé (à titre indicatif)
- PAP 1234 N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé (à titre indicatif)

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles - à titre indicatif et non exhaustif:

- Biotope (article 17)
- Habitat d'espèce protégée et/ou habitat essentiel (article 20)
- Habitat d'espèce protégée et/ou habitat essentiel (articles 17 et/ou 20)
- von CEF (continuous ecological functionality)-Maßnahmen betroffene Fläche
- CEF-Areal (Ausgleichsfläche)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max.
			(min.)
CSS	max.	DL	max.
			(min.)

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCN 2017 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE, VERSION 2017

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- N° DU PARCELLE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- um Bêchel TOPONYME

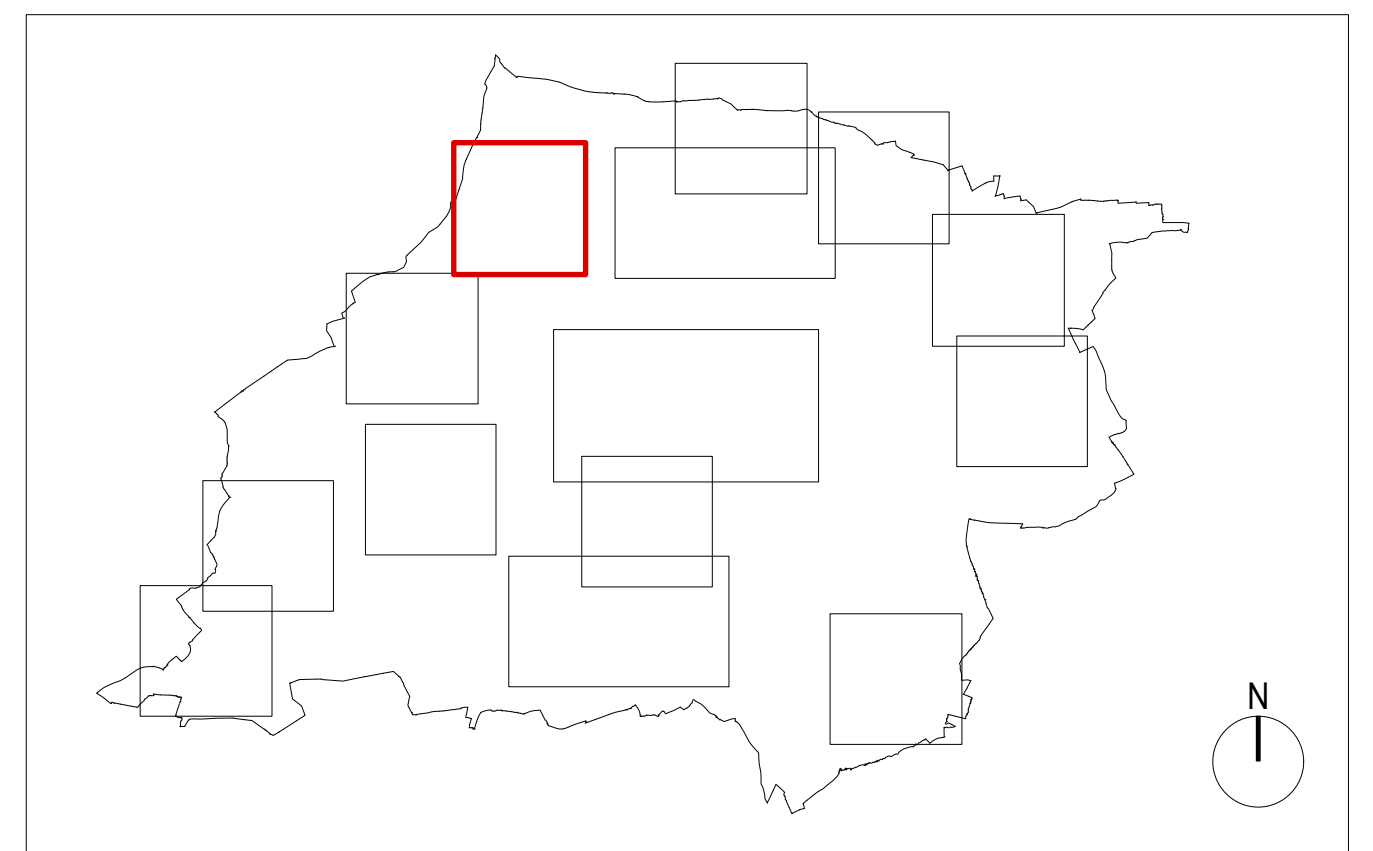
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

BD_TOPO
BDT2001_199 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE, VERSION 1998

- BATIMENT EXISTANT
- COURS D'EAU / RIVIERE / RUISSEAU
- ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE
- LIGNE ELECTRIQUE

ORTHOPHOTOS 2004 / ORTSBEGEHUNG DM / PAP

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS)
- BATIMENT EXISTANT (ORTSBEGEHUNG DM)
- BATIMENT DEMOLI (ORTSBEGEHUNG DM)
- NOUVEAU PARCELLAIRE (PAP EN COURS DE PROCEDURE / PAP APPROUVE)
- NOUVELLE VOIRIE



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE JUNGLINSTER

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER
12, RUE DE BOURJUNSTER 6112 JUNGLINSTER LUXEMBOURG
TELEPHONE 787272-1 TELECOPIE 788519

MAITRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
108, BD. GRANDE-CHASSE CHARLOTTE PLANDRICH STRASSE 4
1321 LUXEMBOURG LUXEMBOURG 5925 KOLY ALEXANDRE
TELEPHONE 263 858 1 TELECOPIE 263 858 50 TELEPHONE 0221925 888-0 TELECOPIE 0221925 888-50

zImplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN 8300 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26452856

COMMISSION D'AMENAGEMENT

CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS	ECHELLE
b	07.09.18	BKA	MODIFICATIONS SELON APPROBATION MINISTERIELLE DU 23.08.2018 (REF.: 2701072077) PLANS G-JUNGLINSTER, 03, 04, 05, 06, 07, 10, 11, 12, 13 IDENTIQUES A LA VERSION VOTEE LE 28.01.2018 PLANS G-JUNGLINSTER, 08, 09, 12 1 MODIFIES SUITE A LA DECISION DU MINISTRE DU 23.08.2018	1 : 2 500
a	26.01.18	FH	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DU CA (REF.: 2701072077 ET 1801072072 DU 22.9.2017 ET DU 15.1.2018) ET DU MODI (REF.: 79.890/CL DU 28.09.17) ET ADAPTATIONS DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU CC DU 21.1.2018	

PHASE DE PLANIFICATION

APPROBATION

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE DE GODBRANGE
version du 26 janvier 2018 votée par le Conseil communal modifiée suite aux réclamations déclarées fondées par la décision du ministre du 23 août 2018

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH	12.05.2017	1203	G - JUN - 08	b
RESP.				FORMAT 97,5 / 59,4 CM	